DAFA3

Direction des affaires financières Bureau de la réglementation comptable et du conseil au EPLE

> RÉFORME DU CADRE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

PILOTAGE

CBC Ordonnateur

GESTIONNAIRE

AUTONOMIE

CONSEILREFORME

<u>Sto</u>

bilan plan comptable

FINANCIER

ificationole

STSI B1

Service des technologies et des systèmes d'information Bureau des projets et des applications nationales – STSI B1

DASI

Direction Académique des Systèmes d'Information de Montpellier - DASI Bureau des missions nationales



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

<u>Sommaire</u>

- I. Planning Projet
- II. Pré-requis et Installation GFC RCBC
- III. Basculement
- IV. Points d'attention
- V. Rappels Budgets annexesVI. Quelques rappels PBUD, CBUB, CGENE
- VII. Questions / Réponses

<u>I – Planning Projet</u>

• Fin d'année 2012 chargée :

- GFC SEPA : Disponible depuis le 27/09/2012
- **PBUD RCBC :** Disponible depuis le 22/10/2012
- GFC RCBC : Diffusion prévue fin décembre 2012
- GFC CRIA : Diffusion prévue fin décembre 2012
- GFC COFI N-1 : Diffusion prévue début janvier 2013

II – Pré requis et installation GFC RCBC

- Avoir installé GFC SEPA
- Compatibilité GFC RCBC :
 - Horus 2.2 avec Mysql 5.0.95
 - Horus 2.3 avec Mysql 5.1.61
- Installation :

- Primo-Installation GFC 2013

ou

- Mise à jour GFC 2013 + basculement

III – Basculement

- III.1 Contrôles sur l'exercice antérieur
- III.2 Régie
- III.3 Comptes créances
- III.4 SACD 2012 et BA 2013 « Autres »

III.1 – Contrôles sur l'exercice antérieur

Basculement CBUD/CGENE:

Liste des contrôles effectués sur la base de l'exercice antérieur :

Contrôles	Bloquant	
Liquidations en attente de mandatement	N	CBUD
Recettes en attente d'édition d'ordres de recettes	N	CBUD
Mandats en attente d éditions	0	CBUD
Ecritures en attente de transfert vers la CGENE	0	CBUD
Rejets en attente de réception	0	CBUD
Traitement des mémoires doit être terminé	0	CBUD
Traitement des recettes externes	0	CBUD
Mandats d'extourne ayant un reste à extourner	N	CBUD
Ordres de recettes d'extourne ayant un reste à extourner	N	CBUD

III.1 – Contrôles sur l'exercice antérieur

Pas d'écritures en attente de transfert de la CBUD vers la CGENE (MI)	0	CGENE
Pas d'écritures automatiques en attente de réception (MI)	0	CGENE
Pas de rejets non transférés en Comptabilité Budgétaire (MI)	0	CGENE
La réception des écritures en provenance de la CBUD doit être validée.	0	CGENE
Tous les paiements externes doivent être réceptionnés	0	CGENE
Des paiements différés sont en attente de traitement	N	CGENE
Des paiements manuels sont en attente de traitement	N	CGENE
Tous les paiements internes non différés doivent être validés	0	CGENE
Le règlement de tous les paiements non différés doit être effectué	0	CGENE
Tous les ordres de paiements validés doivent être édités	0	CGENE
Pour toutes les régies clôturées, les clôtures doivent être validées	0	CGENE
Il ne doit pas exister de recettes externes en attente de réception (MI)	0	CGENE
Il ne doit pas exister de recettes mémoires en attente de réception (MI)	0	CGENE
Il ne doit pas exister de créances en attente de validation	0	CGENE
Les bordereaux chèques doivent être édités	0	CGENE
Il existe des trop perçus non affectés	N	CGENE
Les fiches quotidiennes d'encaissement doivent être éditées	0	CGENE
Les fiches d'écritures doivent être éditées	0	CGENE
Des encaissements pour recettes externes n'ont pas été transférés vers	N	CGENE
PROGRé.		
Des états annexes d'encaissement n'ont pas été édités.	N	CGENE
Les ordres de recouvrements doivent être édités et validées	0	CGENE
Certaines échéances de prélèvement n'ont pas été traitées.	N	CGENE

(MI) = contrôle effectué uniquement si CBUD et CGENE dans la même implantation



Pour ce basculement, le plan comptable ayant été modifié, les habilitations de régies et les régies de 2012 ne seront pas récupérées en 2013. Cependant, pour éviter les lourdeurs des clôtures de régies, cellesci ne seront pas exigées.

Cependant des contrôles ont été mis en place et il faudra s'assurer avant le basculement :

- *en Régie* : que tous les comptes de la régie sont soldés. L'avance doit donc être reversée à l'agent comptable.

- *en Comptabilité Générale* : que les comptes d'habilitation (543 et 545) sont soldés.

III.2 – Régie

Contrôles avant basculement : Pour toute régie non clôturée de 2012, on contrôlera :

Contrôles habituels conservés pour 2012-2013 :

- Toute opération d'une régie doit figurer sur un journal général (bloquant)
- Toute opération d'une régie doit appartenir à une journée (bloquant)
- Toute journée d'une régie doit appartenir à une période (bloquant)

Contrôles ajoutés pour 2012-2013 :

- Tous les comptes de régie doivent être soldés (bloquant).

III.2 – Régie

Pour toute habilitation de régie de 2012, on contrôlera :

Contrôles habituels conservés pour 2012-2013 :

- Pour toute régie ne se trouvant pas dans la même implantation : l'utilisateur doit indiquer si la régie a terminé sa période et effectué ses transferts. Une seule réponse négative entraîne un contrôle bloquant.

- Toute clôture de régie doit être validée (bloquant)

Contrôles habituels supprimés pour 2012-2013 :

- Pour toute régie dont la clôture est validée : L'utilisateur doit indiquer si le transfert de la clôture a été effectué. Une seule réponse négative entraîne un Contrôle Bloquant.

Contrôles ajoutés pour 2012-2013 :

- Les comptes d'habilitation (543x et 545x) de toutes les régies doivent être soldés.

III.2 – Régie

Initialisation de la base du nouvel exercice

Ne sont pas initialisées en 2012-2013 :

- En CGene : les habilitations de Régies de 2012 ne sont pas récupérées, excepté :

- Les comptes de dépôt : IBAN, BIC, libellé, teneur de compte, et montant maximum. (Les comptes de dépôt pourront être réutilisés en 2013)
 - *En Régie* : Les régies (habilitations et soldes des comptes) de 2012 ne sont pas récupérées.
- *NB* : Dans le module GfcAdmin les données communes telles que les paramètres, les établissements et les profils utilisateurs sont initialisées (récupérées), y compris dans les implantations ne concernant que des régies. Cependant, pour un établissement, aucune régie ne sera implantée (la régie devra être re - déclarée et les noms des régisseurs devront être saisis dans le module administration)

III.3 – Comptes créances

Comptes utilisés en créances

Suite à l'évolution du plan comptable entre 2012 et 2013 (RCBC E1), la reconduction des comptes utilisés en créances ne peut être systématique lors du basculement. Certains comptes n'existent plus et d'autres ne sont plus autorisés en créances alors que c'était le cas en 2012.

III.3 – Comptes créances

Le principe retenu est donc le suivant :

- Si le compte existe toujours en 2013, les créances concernées conservent ce compte en 2013.

- Si ce compte était subdivisé en 2012, la subdivision est reconduite en 2013.

- Si le compte n'existe plus en 2013, les créances sont basculées et sont accessibles dans le menu « Encaissement » « Créances en attente ». Elles devront donc se voir attribuer un nouveau compte ou une subdivision de ce compte en 2013. S'il existe une ou plusieurs créances dans ce cas, un message le signale en fin de basculement.

Liste des comptes utilisés en créances ne pouvant être reconduits en 2013 : 4091 , 425 , 427 , 44111 , 44113 , 44114 , 44128 , 44185 , 44188 , 461 , 4681 , 4682 , 487

III.4 – SACD 2012 et BA « Autre » 2013

Dans le cadre d'un basculement avec un SACD qui devient BA de

type « Autre »

Exemple:

En 2012, j'ai un SACD type Cuisine avec un UAI type 0300000K par exemple. En PBUD 2013, cela deviendra un budget annexe type 'Autre' avec un UAI généré (ex : 04930520J)

Quand je fais mon basculement en 2013, je vais récupérer dans mon admin, l'étab 0300000K.

Processus à mettre en place:

- Effectuer le basculement
- Après le basculement, dans le module ADMIN:
- 1. Mettre le SACD « 2012 » à Non en CGEN et le recréer avec le bon UAI (généré) dans la PBUD de son budget principal)
- 2. Renseigner les paramètres de l'agence comptable
- 3. Renseigner les budgets annexes et leurs comptes de liaison
- 4. Vérifier les paramètres des établissements rattachés

- Alors les menus de l'agence comptable sont accessibles.

IV – Points d'attention

- IV.1 Accès au menu « Dépenses » de CBUD
- IV.2 Saisie du fond de roulement dans l'édition des DBM pour vote
- IV.3 Liquidation sur un engagement avec plusieurs lignes
- IV.4 Trucs et astuces GFC
- IV.5 Plan comptable CGENE subdivisions et comptes d'affectation
- IV.6 Paramètres établissement

IV.1 – Accès aux menus 'Dépenses' de CBUD

Après réception du budget dans CBUD N+1 :

Si les menus 'Dépenses' sont inaccessibles

Il faut valider la Commande publique:

1. Menu **Budget** → **Commande publique** → **validation**

2. Clic droit sur 'En préparation' et valider l'E.P.C.P.

👍 GFC - Comptabilité budgétaire - Ver	rsion 13.0.7 LYCEE A	🔓 GFC - Comptabilité budgétaire - Version 13.0.7
Comptabilité Budgétaire Affichage Paran	nètres Fenêtre Aide	Comptabilité Budgétaire Validation E.P.C.P. Affichage
Références Budget		
Dépenses Recettes	 Modification du budget Visualisation du budget Ctrl+B 	4 Validation E.P.C.P 0000000M
Réimputations Rejets Transfert des écritures	Documents Commande Publique (EPCP) Saisie Validation	Versions E.P.C.P. Version en préparati
Sélectionner un établissement Ctrl+T Actualiser Menus	Documents	En préparation En cours Historique Valider
Quitter		Actualiser F5 es Fournitures

IV.2 – Saisie du fond de roulement dans l'édition des DBM pour vote

Dans le menu DBM la ligne 'Situation des réserves' n'existe plus, en revanche on trouvera une ligne 'Fonds de roulement'.

A l'édition des DBM pour vote il n'est plus demandé de vérifier la situation des réserves et du fonds de roulement mais uniquement du fonds de roulement.

L'écran de saisie du fonds de roulement reflète un mode de calcul différent:

Ecran de saisie 2012

Ecran de saisie 2013

Saisie du fonds de roulement	X	Montant au dernier compte financier	×
Soldes créditeurs des comptes des classes 1 et 2	2022835.07	Montant au dernier compte financier	000
Soldes débiteurs des comptes des classes 1,2 et 3	1865381.97	Prélèvements déjà autorisés	6200.00
+ Solde débiteur du compte dépôts et cautionnements	0.00	Prélèvement proposé	1323.00
Montant du fonds de roulement	157453.10	Fonds de roulement estimé	-7523.00
🗸 ОК	🗙 Annuler 🛛 🍞 Aide		
			X Annuler ? Aide

IV.2 – Saisie du fond de roulement dans l'édition des DBM pour vote

Avant la 1ère DBM pour vote on trouve :

- Dans 'Prélèvements déjà autorisés' le prélèvement prévu au budget
- Dans 'Prélèvement proposé' le prélèvement prévu dans la DBM pour vote non encore validée (en cours de gestion).
- Le montant du dernier compte financier est à saisir
- Le Fonds de roulement estimé est calculé automatiquement
- Après validation de la ou des DBM :
- Dans 'Prélèvements déjà autorisés' le prélèvement prévu au budget + prélèvements effectués par les DBM validées.

IV.3 – Liquidation sur un engagement avec plusieurs lignes

En RCBC : les liquidations de dépenses sont imputées sur un seul service, un ou plusieurs domaines, une ou plusieurs activités et un seul compte.

Lors de la liquidation, on affecte tout d'abord le compte (Step 1,2,3) Ensuite vous pouvez ventiler le montant de la liquidation sur les différentes lignes d'imputations budgétaires de façon à avoir une égalité avec le total imputé et le montant liquidé (Step 4,5,6)

odification d'une liqu	lidation			×	Modification d'une liq	uidation				
Numéro 10	Origine : Inte	me		Date de saisie 20/11/12	Numéro 10	Origine	: Interne		Date de sa	isie 20/11/12
Avec engagement Sans engagement	10.5 - Référence Enga	gement	×		<u>Avec engagement</u> <u>Sans engagement</u>	10.5 - Référence	Engagement			
ournisseur					Fournisseur		Modification d'une ligne d'i	mputation budgétaire		
Code 01323N	Raison sociale PHARMACIE	BROCHE BOSELLINL E	R44 3000 2028 6000 0007 0392 P18	T Détail	Code 01323N	Baison sociale PHAB				Disponible
		onoone nooeeenn in	144 0000 2020 0000 0001 0002 1 10				Service ALO - Administration	n et logistique		141 623.27
			1							
1ontant	500.00	Marché	Détai		Montant	500.00	Domaine JADMI - Administratio	n		6 755.05
lièces jointes	•	Modification	n du compte des lignes d'imputation	×	Pièces jointes	1	Activité QADMI - Administrat	ion	×	6 755.05
<u>Référence</u>	iquidation		6		<u>R</u> éférence	liquidation	C. J. COCO. Formal and	and and a bart		
<u>C</u> ommentaire		Compte	C011 Aphrt de derrées		<u>C</u> ommentaire		Compte 10003 - Pournic peak	mat,entretten		
Liers		<u> </u>	6013-Achat de matières d'oeuvre	4 1	Tiers		Montant 400.00		C)
Liquidation	Tgtale 💽 Partjelle		6021-Mat.et fourn.consommables 6028-Achat autres approv.stockés	닏	Liquidation	Totale 🕜 Part				1
anutation hudaátsia			6061-Pourn.non stocka.(eau/energie) 6062-Manuels scolaires		Imputation budgétaire			Suivant 🖽	V OK X Annul	er <u>7 A</u> ide
Service	Domaine	Activité	6064-Fournit petit mat entretien 6064-Fournitures administratives	Disponible	Service	Domaine	Activité	Compte	Montant	Disponible
ALO	ADMI	ΠΔΩΜΙ	£303	400.00 6 755.05	ALO	ADMI	0ADMI	6063	400.00	6 755.05
ALO	DIVERS	Ajouter	Ins	100.00 4 478.86	ALO	DIVERS	0ADMI	6063	100.00	4 478.86
		Modifier	2		4	Ajouter	Ins			
		Modifier Com	te	Total 500.00		Modifier			Total	500.00
1		Modifier Comp	Carrow	-1	4	Modifier C	ompte	r	1	1
		Supprimer	Suppr	DK X Annuler ? Aide		Supprimer	- Suppr		V OK X Ann	iuler 7 Aid
		Visualiser		10/1		Uisualisas	5			
	3					visualiser.				

IV.4 – Trucs et astuces GFC

Avec la nouvelle structure comptable – Service/Domaine/Activité, de l'intérêt à utiliser les astuces GFC

iméro :	\searrow				
ontant : 0.00					
,					
Service	Domaine	Activite	Budget	Disponible	
ALO	ADMIN	QABONT	1 640.00	1 640.00	
ALO	ADMIN	QAFFRAN	26 850.00	26 850.00	
ALO	ADMIN	QANNON	230.00	-270.00	
ALO	ADMIN	QASSUR	6 000.00	6 000.00	
ALO	ADMIN	OCGROU	100.00	100.00	
ALO	ADMIN	ODIVER	3 815.00	3 815.00	
ALO	ADMIN	OFDEPL	2 050.00	2 050.00	
ALO	ADMIN	OFOURD	20 000.00	20 000.00	
ALO	ADMIN	OFRAISG	25.00	25.00	
ALO	ADMIN	OHONOR	215.00	215.00	

IV.5 – Plan comptable

- Plan comptable CBUD :
 - certains comptes ne sont plus budgétaires : 165,275, comptes de classe 3
- Plan comptable CGENE :
 - Comptes à subdiviser (sauf cf diapo créances)
 - Les comptes d'affectation sont à resaisir : attention , révision de l'utilisation des comptes PCG en tant que comptes de liaison
 - Pour les opérations de recettes GFC donne accès notamment en liaison aux comptes 102, 103, 139, 15, 181, 29,33,34,35, 39, 49, 500, 58, 59
 - Pour les opérations de dépenses GFC donne accès en liaison aux comptes : 4012,403, 4042,405,408 ,409,421,423, 4282,4286, 43,4482,4487, 462,4632, 4662,4772,486, 496,58,

IV.6– Paramètres établissement

En 2012 : à l'agence comptable pour un établissement rattaché

ETTENNE GUETTARD	
	1100

En 2013 : à l'agence comptable pour un établissement rattaché - plus de compte de liaison (452 – 513)

Budget Principal	C Budget Annexe	

IV.6 – Paramètres établissement

En 2013 : pour les seuls budgets annexes – comptes 185 et 181

- Dans le plan comptable du budget principal (ou support), autant de subdivisions de ces comptes que de budgets annexes à gérer.

- dans le plan comptable du budget annexe, ces comptes ne sont pas sudivisIbles.

Budget Principal	Budget Annexe	
iaison avec budget prir	ncipal	
Budget principal	0680066C-LYCEE JEAN MERMOZ	
Compte d'opérations de trésorerie	1850 - OPERATIONS TRES.INTER SERVICES	
Compte de liaison	1810 - COMPTE LIAISON DES ETABLISTS	

V – Rappels : Budgets annexes

- V.1 Introduction
- V.2 4 cas
- V.3 Cas n°1
- V.4 Cas n^o2
- V.5 Cas n 3
- V.6 Cas n²4
- V.7 Cas particulier

V.1 – Introduction

Les services à comptabilité distincte (SACD 2012) rattachés à un budget principal en 2013 seront remplacés par des budgets annexes de trois catégories (GRETA, CFA ou Autres).

- Cette transformation est traitée différemment selon le type de budget annexe que l'on gère :
- <u>GRETA et CFA gardent leur identification (n</u> UAI ou RNE) de la base nationale des établissements
- <u>Les autres budgets annexes</u>, ne peuvent pas continuer à utiliser leur n°UAI (RNE) en 2013 et seront identifiés par un nouveau numéro généré par GFC appelé « UAI fictif »

Le budget annexe a un budget, une comptabilité (hors trésorerie) et un compte financier indépendant du budget principal de l'établissement. Ce n'est cependant pas un établissement.



Cas n: Budget principal et annexe sur même implantation, avec budget annexe = GRETA ou CFA ;

Cas n²:

Budget principal et annexe sur implantation différente, avec budget annexe = GRETA ou CFA;

Cas n3:

Budget principal et annexe sur même implantation, avec budget annexe = Autre;

Cas n⁴:

Budget principal et annexe sur implantation différente, avec budget annexe = Autre

<u>V.3 – Cas n^el</u>

<u>Situation :</u> le budget principal et le budget annexe sont sur une même implantation avec budget annexe = GRETA ou CFA

Procédure :

1.Sur PBUD, importer données du budget principal et annexe

2. \bigcirc Budget principal: menu **Paramètres** \rightarrow **Etablissement** onglet **Statut**

3.Sélectionner 'Budget principal et annexes'

4.Créer le lien entre les budgets: cliquer sur bouton

Ajo<u>u</u>ter...

5.Spécifier 'activité', 'numéro (UAI)', 'Libellé' et cliquer sur OK

6. 🔂 Budget annexe: menu **Paramètres**. Les informations sont reportées automatiquement.

Attention:

La saisie de 'répartition des services' est accessible uniquement dans ce cas.

<u>V.4 – Cas n^o2</u>

<u>Situation :</u> le budget principal et le budget annexe sont sur une implantation différente avec budget annexe = GRETA ou CFA

Procédure :

1.Sur PBUD, importer seulement données du budget principal

2. \square Budget principal **Paramètres** \rightarrow **Etablissement** \rightarrow **Statut**

3.Sélectionner 'Budget principal et annexes' et créer le lien entre les budgets: cliquer sur bouton l'activité du budget annexe.

4.Puis cliquer sur

Trans<u>f</u>érer POU

pour transférer les données du support

Transfert vers le budget annexe	<u>? ×</u>
Dossier de transfert	Parcourir
	🖉 OK 🗙 Annuler 🍞 Aide

<u>V.4 – Cas n2</u>

5.Initialiser le budget annexe: menu Utilitaire \rightarrow Initialisation d'un budget annexe

6. 🚮 Budget annexe: menu **Paramètres** = fenêtre de réception du fichier de transferts des données du support s'ouvre automatiquement.

7.Renseigner le chemin d'accès au fichier de transfert et cliquer **OK**. La liaison support/budget annexe est effectuée.

Réception en provenance du budget principal	? ×
Dossier de réception	Parcourir
🧹 OK 🗙 Annuler	? <u>A</u> ide

Rappel : Pas d'import des données de l'exercice en cours, donc 'répartition entre services' inaccessible.

<u> V.5 – Cas n 3</u>

<u>Situation :</u> le budget principal et le budget annexe sont sur une même implantation avec budget annexe = Autres

Procédure :

1.Sur PBUD, importer seulement données du budget principal

2. \bigcirc Budget principal: menu **Paramètres** \rightarrow **Etablissement** onglet **Statut**

3.Sélectionner 'Budget principal et annexes' et cliquer sur

Ajo<u>u</u>ter...

4.Cliquer sur bouton « Autre » pour 'activité', un numéro fictif est généré. Saisir 'code' et 'libellé' puis cliquer sur **OK**



La rubrique N°du budget annexe présente le numéro de budget annexe de type 'Autre' généré dans le budget principal de même implantation et qui n'ont pas fait l'objet d'un transfert.

- L'activité s'affiche, saisir le patronyme du budget annexe
- Budget annexe: menu **Paramètres**. Les informations sont

Dans les cas 3 et 4, si le budget annexe existait en 2012 avec un RNE issu d'une immatriculation dans RAMSES, ce RNE ne doit pas être récupéré en 2013 puisque le choix du type 'Autre' génère automatiquement un numéro fictif.

Rappel: Pas d'import des données de l'exercice en cours, donc 'répartition entre services' inaccessible.

V.6 – Cas n⁴

Situation : le budget principal et le budget annexe sont sur une implantation différente avec budget annexe = Autres

Procédure :

1.Sur PBUD, importer seulement données du budget principal 2.Idem cas n³ pour l'ajout du budget annexe de typ e 'Autre' 3.Noter le n°fictif généré, valider puis cliquer sur le bouton pour réaliser le 'Transfert vers le budget annexe'

Création d'un budget annexe
C Formation continue C Apprentissage @ Autre
Numéro OE5CEEBM
<u>C</u> ode
Libellé
⊘ OK X Annuler ? Aide

<u>V.6 – Cas nº4</u>

4.Initialiser le budget annexe: menu **Utilitaire** \rightarrow **Initialisation d'un budget annexe.** Saisir le numéro noté à l'étape 3 (obligatoire).

5. 🚮 Budget annexe: menu Paramètres.

6.Renseigner le chemin d'accès au fichier de transfert et cliquer **OK**. La liaison support/budget annexe est effectuée.

Attention

Dans les cas 3 et 4, si le budget annexe existait en 2012 avec un RNE issu d'une immatriculation dans RAMSES, <u>ce RNE ne doit pas être récupéré en 2013</u> puisque le choix du type 'Autre' génère automatiquement un numéro fictif.

Rappel : Pas d'import des données de l'exercice en cours, donc 'répartition entre services' inaccessible.

V.7 – Cas particulier

Dans le cas du Service de Restauration et d'Hébergement, il est déconseillé de suivre la restauration et l'hébergement dans un budget annexe:

- Le numéro d'identification fictif n'est pas reconnu par SIECLE (impossible de réceptionner les créances issues de l'application)
- Ne disposerait pas des transferts vers Presto
- Ne disposerait pas de la DBM de fin d'année « constatation des produits scolaires »

Pour un établissement qui gère actuellement une cuisine centrale en SACD:

- La cuisine ne gère aucune créance élève = le SACD sera transformé en budget annexe.
- La cuisine gère en direct les créances élèves = utiliser le service spécial restauration hébergement (SRH) pour l'année 2013



VI – Rappels PBUD, CBUD et CGENE

VI.1 – PBUD

VI.2 – CBUD

VI.3 – CGENE

VI.1 - Quelques rappels Pbud

- Le module PBUD est OBLIGATOIRE. Aucun budget ne pourra être créé directement dans CBUD.
- L'extrait de délibération du CA ne se fait plus dans GFC. Seul le résultat (accepté, refusé ou demande de modification) est saisi. La saisie de la délibération du CA est prévue dans l'outil Dém'Act.
- Il n'y a pas de signature du budget
- La commande publique est obligatoirement initiée en PBud.
- Récapitulatif des emplois n'a pas changé

VI.2 - Quelques rappels CBUD

- Tous les budgets sont transférés de PBUD. Aucun budget ne peut être créé directement dans CBUD.
- La méthode de l'extourne est suspendue pour l'exercice 2013. Reprise en 2014.
- L'option de démarrer la commande publique en CBUD est supprimée. Le transfert à l'agent comptable n'existe plus.
- Réception des approvisionnements anticipés non disponible en 2013
- DBM : suppression de certaines DBM quelques exemples
 - Variation de stocks (mat 1er...) : augmentation (Ordre Reversement ss mandat préalable)
 - Variation de stocks (en cours et produis finis) : OR et OAR ss OR préalable

VI.2 - Quelques rappels CBUD

- Mémoires : application de la loi de finances rectificative 84-1209 du 24.12.1984.
- Conséquence sur les mémoires :

- les lignes d'un mémoire conservent leurs décimales mais le total du mémoire est arrondi à l'euro le plus proche.

- le montant de l'ordre de recette est égal à la somme de chaque mémoire et non pas la somme de chaque ligne qui compose le mémoire.

- Rejet : édition des documents simultanément à la réception
- Se reporter aux fiches de formation

VI.3 - Quelques rappels CGENE

- L'EPCP n'est plus réceptionné
- Les vérifications périodiques sont enrichies
- Les natures de dépenses et les natures de recettes autorisées en régie ont été revues.
 - Conseil aux agents comptables : édition des documents d'habilitation des régies avant le basculement

Se reporter aux fiches de formation